



Notice d'emploi N° 7294 / 2023

Pour les produits phytosanitaires visés à l'art. 36 de l'ordonnance du 12 mai 2010 sur la mise en circulation des produits phytosanitaires
(ordonnance sur les produits phytosanitaires, RS 916.161)

Caractéristiques du produit

Dénomination spécifique:	Fongicide
Formulation:	EC concentré émulsifiable
Teneur en substances actives:	26.9 % bupirimate (250 g/l)
Nom UICPA:	5-butyl-2-ethylamino-6-methylpyrimidin-4-yl dimethylsulfamate

Stockage

Le produit doit être conservé dans l'emballage original, à l'écart des denrées alimentaires, des aliments pour animaux et des médicaments, de façon à ne pas être accessible aux personnes non autorisées.

Elimination

Emballage:	Les récipients vides, nettoyés avec soin, doivent être confiés à la voirie pour leur élimination.
Restes de produits phytosanitaires:	Les restes de produits phytosanitaires doivent être confiés au centre de ramassage de la commune, à un centre de collecte de déchets spéciaux ou au point de vente.

Produits commerciaux

Nimrod EC

Numéro d'homologation fédéral: D-7162	Pays d'origine: Allemagne
Numéro d'homologation étranger: 00A281-00	Titulaire de l'autorisation étranger: ADAMA Deutschland GmbH, Allemagne

Nimrod

Numéro d'homologation fédéral: I-6093	Pays d'origine: Italie
Numéro d'homologation étranger: 002983	Titulaire de l'autorisation étranger: ADAMA Agan Ltd, Israël

Indications autorisées

Domaine d'application	Ravageur	Spécifications d'application	(*)
Culture des baies			
fraise	oïdium du fraisier	Concentration: 0.1 % Dosage: 1 l/ha Délai d'attente: 1 Semaine(s)	1, 2
groseilles à maquereau	oïdium des Ribes	Concentration: 0.1 % Dosage: 1 l/ha Délai d'attente: 2 Semaine(s)	1, 3, 4
Arboriculture			
pommier	oïdium du pommier/du poirier	Concentration: 0.05 % Dosage: 0.8 l/ha Délai d'attente: 3 Semaine(s)	1, 5, 6, 7
Culture ornementale			
arbres et arbustes (hors forêt)	oïdiums des plantes ornementales	Concentration: 0.1 %	8, 9, 10, 11

Charges générales / agronomiques:

- 2 Le dosage indiqué se réfère au stade "pleine floraison" et "début de la coloration rouge des fruits", 4 plants par m²; traitement avec une quantité standard de bouillie de 1000 l/ha. Conformément aux instructions du service d'homologation, le dosage doit être adapté au stade de la culture à traiter.
- 3 5 traitements au maximum à 2 semaines d'intervalle.
- 4 Le dosage indiqué se réfère au stade "mise à fruits (50 - 90% des inflorescences ont des fruits visibles)"; traitement avec une quantité standard de bouillie de 1000 l/ha. Conformément aux instructions du service d'homologation, le dosage doit être adapté au stade de la culture à traiter.
- 5 Le dosage indiqué s'applique à un volume de haie foliaire de 10'000 m³ par ha. Conformément aux instructions du service d'homologation, le dosage doit être adapté au volume des arbres.
- 6 Peut entraîner dans certaines conditions une coloration violette des feuilles sur la variété Idared et la chute des feuilles sur différentes variétés.
- 7 SPe 3: Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 6 m par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de la dérive, conformément aux instructions du service d'homologation.
- 8 SPe 1 - Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant bupirimate plus de 3 fois par parcelle et par année.
- 10 SPe 3: Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 20 m par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de la dérive, conformément aux instructions du service d'homologation.

Protection des utilisateurs:

- 1 Préparation de la bouillie: Porter des gants de protection.
- 9 Préparation de la bouillie: Porter des gants de protection. Application de la bouillie: Porter des gants de protection + une tenue de protection. Les équipements techniques utilisés lors de l'application (p. ex. cabine de tracteur fermée) peuvent remplacer les équipements personnels de protection s'ils offrent de manière avérée une protection semblable ou supérieure.
- 11 Travaux successifs: porter des gants de protection + une tenue de protection jusqu'à 48 heures après l'application du produit.

Indications relatives à la sécurité devant figurer sur l'emballage:

Phrases PPS

- Tenir hors de portée des enfants.
- SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.